

## **AVIS DE CONSULTATION**

### **Article 1 : Maître de l'Ouvrage**

OPH HABITAT PAYS DE ROMANS  
immeuble « LE BALZAC »  
Rue Ninon Vallin  
BP 154 - 26104 ROMANS CEDEX  
Tél. 04 75 70 00 70 Fax. 04 75 05 85 41 email. service.p@romans-habitat.fr

### **Article 2 : Objet du marché**

**Travaux d'aménagement lotissement « Les Collines »  
Lieu dit « Sambey » à St Barthélémy de Vals 26240**

### **Article 3 : Mode de passation**

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés Publics

### **Article 4 : Modalités d'attribution**

Entreprises séparées ou entreprises groupées

### **Article 5 : Durée et démarrage du chantier**

La date prévisible de démarrage des travaux est fixé au 01/02/2012  
Pour une durée de : 5 mois

### **Article 6 : Consistance des lots :**

**Lot 1 Voirie –Eaux pluviales – Eaux usées – Alimentation eau potable  
Lot 2 Basse tension – réseaux secs – France Télécom**

### **Article 7 : Conditions de la consultation**

#### **7.1 - Compléments à apporter au C.C.T.P.**

Aucune modification ne doit être apportée au Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

#### **7.2 - Variantes**

Seules les variantes demandées par le Maître d'Oeuvre sont autorisées.

#### **7.3 - Délai de validité des offres.**

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.

### **Article 8 : Date d'engagement de la consultation :**

A compter du 16/12/2011

Les demandes et retrait des dossiers sont à faire auprès de :

Service Patrimoine OPH HABITAT PAYS DE ROMANS - adresse ci-dessus

### **Article 9 : Justifications à produire**

Les candidats auront à produire les pièces suivantes **datées et signées** par eux , telles que prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics:

- La déclaration sur l'honneur du candidat attestant que le candidat est bien à jour de ses obligations en matière fiscale et sociale
- Fournir les renseignements relatifs aux moyens et à la situation financière du candidat (effectif, chiffre d'affaires...)  
Pour répondre aux 2 points ci-dessus évoqués, les candidats pourront fournir utilement la déclaration du candidat (DC1 et DC2 + DC7)
- une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale.
- Une liste de travaux similaires en référence.

### **Article 10 : Présentation des offres**

Les pièces administratives et l'offre de prix devront être insérées dans une enveloppe cachetée comme indiqué ci-après :

Enveloppe portant l'adresse suivante :

OPH HABITAT PAYS DE ROMANS  
LE BALZAC  
Rue Ninon Vallin  
BP 154  
26104 ROMANS SUR ISERE

et mentionnant

- le nom de l'opération
- le numéro du lot avec indication « Ne pas ouvrir »

dans laquelle figurent les documents suivants :

- Les pièces administratives comme demandées ci-dessus (article 9)
- l'acte d'engagement
- le DQE

**Tout dossier incomplet sera rejeté**

## **Article 11 - Jugement des offres**

### **- Critères de jugement des offres**

Le jugement des offres des entreprises dont la candidature aura précédemment été admise sera effectué dans les conditions prévues par les articles 53 du Code des Marchés Publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de jugement énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante et appréciés suivant la pondération indiquée :

#### **· le prix des travaux évalué sur 60 :**

L'appréciation de ce critère se fera en considérant le montant de l'offre proposé par chaque concurrent (MF).

La note du critère prix (Np) est calculée comme suit, par comparaison (en € HT) du montant de l'offre proposé par le candidat considéré avec la valeur Moy qui est égale à la moyenne du montant des offres proposés par tous les concurrents dont l'offre est recevable à l'issue de l'ouverture des plis.

o Si  $Mof \leq Moy$  :  $Np = 40 + ((Moy - Mof) / (Moy - Min)) * 20$

o Si  $Mof > Moy$  :  $Np = 40 - ((Mof - Moy) / (Max - Moy)) * 40$

Où :

o Moy : moyenne du montant des offres proposées par tous les candidats ayant remis une offre recevable

o Mof : montant de l'offre du candidat considéré

o Min : montant de l'offre la moins-disante

o Max : montant de l'offre la plus-disante.

Dans le cas où des erreurs de calcul seraient constatées dans le détail quantitatif et estimatif et/ou des erreurs de report entre le montant total du détail quantitatif et estimatif et celui indiqué à l'acte d'engagement, c'est le montant figurant à l'acte d'engagement dont il sera tenu compte dans le jugement et le classement des offres.

Si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à confirmer par écrit le montant de son offre et corriger son détail quantitatif et estimatif et/ou son bordereau des prix si nécessaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails de prix ayant servi à l'élaboration de l'offre.

**· la valeur technique de l'offre sera notée sur 40 :** (qualité de la proposition présentée dans le Mémoire Technique) avec les sous-critères pondérés suivants :

\_ Méthodologie d'exécution et organisation du chantier sur 10 ;

\_ Moyens d'exécution (humains et techniques) affectés au chantier sur 10 ;

\_ La qualité des références et certificats de capacité sur 10 (0 en cas de non fourniture des certificats **en annexe du mémoire technique**);  
\_ La précision et la justification du planning remis sur 10 (0 en cas de non fourniture du planning de l'entreprise).  
Le mémoire technique sera limité à 20 pages (non comptées les CV, fiches produits pouvant être annexés).

Ces critères constituent la base d'évaluation sur laquelle se fondera le Pouvoir Adjudicateur pour juger les propositions des entreprises et parvenir à la sélection de l'offre la mieux classée.

### **Article 12 - Conditions d'envoi et de remise des offres**

Les offres devront être remises contre récépissé au secrétariat à l'adresse ci-dessus précisée, ou si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à la même adresse sous pli recommandé avec accusé de réception, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis où dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées ci-dessous, ainsi que ceux, remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

L'ensemble des offres devra nous être remis :

**Pour le Vendredi 20 Janvier 2012 - avant 11 heures 45**

### **Article 13 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

#### **D'ordre technique**

Bureau d'Etudes ACTIF  
Place Antoine Bertholet – 26300 MARCHES  
Tél 04 75 47 26 20 - Fax 04 75 47 39 72

#### **D'ordre administratif**

OPH Habitat du Pays de Romans - B. GUICHARD  
Rue Ninon Vallin B.P 154 26100 ROMANS CEDEX  
Tél 04 75 70 00 70 Fax 04 75 05 85 41

### **Article 14 – Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Grenoble  
2, Place de verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX  
Tél. : 04 76 42 90 00 Fax 04 76 42 22 69